



Bulletin Officiel

N°6137 Mercredi 1^{er} Juillet 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE INITIEE PAR LA SOCIETE STANDARD SHARING SOFTWARE (3S)	6-12
--	------

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE-	13-15
--	-------

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COTUNACE	16
SOCIETE NEW BODY LINE	17

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COTUNACE	18-19
SOCIETE NEW BODY LINE	20-21

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE TUNISIE – BT-	22-27
-------------------------	-------

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- COTUNACE

ANNEXE IV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

- SICAV ENTREPRISE

COMMUNIQUE DU CMF

Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, les dites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DU CMF**Offre Publique d'Achat -OPA-****Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Hexabyte initiée
par la société Standard Sharing Software (3S)**

Par décision n° 19 du 29 juin 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat-OPA- obligatoire à laquelle a été soumise la société Standard Sharing Software (3S), visant le reste des actions composant le capital de la société Hexabyte.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société Standard Sharing Software (3S), société anonyme sise à l'Immeuble 3S rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir, 1073 Tunis, est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement chargé du projet d'OPA :

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène 1082 Tunis, est l'établissement chargé du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société Standard Sharing Software (3S) détient 1 758 579 actions représentant 84,41% du capital de la société Hexabyte.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société Standard Sharing Software (3S) vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Hexabyte, soit **172 612** actions représentant **8,29%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **7,550 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse. Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

Détenant le fournisseur de services internet (FSI) « GlobalNet », la société Standard Sharing Software (3S), tout comme Hexabyte éprouvent de plus en plus de difficulté à résister aux grands opérateurs, comme en témoigne la progression fulgurante ces dernières années du FSI

- Suite -

« TopNet » qui est adossé à Tunisie Télécom, et qui détiennent ensemble près de 65% de la part de marché en terme d'ADSL. Le deuxième FSI, « GlobalNet », est très loin derrière et n'en détient que 15%.

De plus, la part du marché des deux acteurs indépendants à savoir « GlobalNet » et « Hexabyte » ne cesse de se réduire, même si, du fait de l'offre de gros (achat par le FSI des lignes en gros chez Tunisie Telecom et leur revente aux clients finaux avec une petite marge mais en prenant le risque entier du recouvrement), leurs chiffres d'affaires semblent évoluer positivement mais avec de moins en moins de marges opérationnelles. Ainsi, les marges ne cessent de se réduire et les bénéfices financiers (placements) d'Hexabyte représentent désormais près de 140% des bénéfices opérationnels. Cette tendance ne cesse de s'aggraver au risque de menacer le modèle économique dans sa totalité.

Ainsi, la viabilité des fournisseurs de services internet indépendants devenant de plus en plus difficile au regard de la taille du leader qui s'approche à grand pas d'une situation de monopole, la société Standard Sharing Software envisage de rapprocher certaines de ses activités et de ses investissements afin de bénéficier des économies d'échelles.

La consolidation du positionnement de la société Standard Sharing Software (3S), en tant que deuxième fournisseur de services internet sur le marché tunisien, lui permettra de gagner plus de résilience et de bénéficier d'un effet de synergies positif et d'économies d'échelles.

VII-Intentions pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

a) - Politique industrielle:

Le rapprochement des deux entités s'inscrit dans une synergie de groupe et dans le but de faire face à un marché de plus en plus concentré. La centralisation des achats devra permettre d'économiser les coûts opérationnels et ainsi améliorer les marges et donc renforcer l'efficacité commerciale.

• Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation des deux fournisseurs d'accès internet Hexabyte et GlobalNet :

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement. Des synergies organisationnelles seront entreprises afin de faire bénéficier les deux sociétés d'avantages en matière commerciale, de support et de services fournis à la clientèle.

• Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société Hexabyte :

La direction générale sera maintenue telle qu'assurée actuellement par Monsieur Naceur HIDOSSI jusqu'au 31/12/2020. Ce dernier assurera la passation à une ou plusieurs personnes désignées par la société Standard Sharing Software (3S), dans de bonnes conditions.

b) - Politique financière:

La société Standard Sharing Software (3S) s'engage à préserver la santé financière de la société Hexabyte et maintenir un niveau de dette nul.

c) - Politique sociale :

La direction générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

d) Cotation en bourse : Maintien de la cotation ou Offre publique de Retrait- OPR-

Si à l'issue de l'Offre Publique Obligatoire, la société Standard Sharing Software viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société Hexabyte, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation

- Suite -

des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Il existe un protocole de cession entre Monsieur Naceur Hidoussi et la société Standard Sharing Software - 3S portant sur 881 684 actions au prix de 7,550 dinars l'action.

Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société Hexabyte, s'engage à poursuivre la direction de la Société jusqu'au 31/12/2020, et à assurer, la passation à une ou plusieurs personnes désignées par le Cessionnaire, dans de bonnes conditions.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :

Le conseil d'administration tenu le 19 juin 2020 a approuvé l'opération d'acquisition par la société Standard Sharing Software – 3S, d'un bloc de titres portant sur 881 684 actions de la société HEXABYTE détenus par M. Naceur HIDOUSSE.

Lors de la réunion tenue à la même date, le conseil d'administration a approuvé l'opération de la soumission de la société Standard Sharing Software 3S à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE soit de 172 612 actions représentant 8,94% des droits de vote (soit 8,29% du capital de la société).

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de 15 séances de bourse minimum allant du jeudi 02 juillet 2020 au mercredi 22 juillet 2020 inclus.

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le 22 juillet 2020. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

- Suite -

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Hexabyte sera suspendue durant les séances de bourse du 30 juin 2020 et du 1er juillet 2020, et reprendra à partir du 02 juillet 2020.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Hexabyte SA

- **Siège social :** Avenue Habib Bourguiba Immeuble CTAMA 9000 Béja –Tunisie–

- **Téléphone :** 216 78 45 66 66

- **Fax :** 216 78 45 69 00

- **Bureau de Tunis :** 4, Rue Ibn Bassem Menzah 4, 1004 Tunis

-**Tél :** 216 71 232 000-

-**Fax :** 216 71 751 300

-**Forme juridique :** société anonyme

-Législation particulière applicable :

* La société Hexabyte a été créée dans le cadre de la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du Code d'Incitation aux Investissements telle que modifiée par les textes subséquents ;

* L'activité de la société en tant que Fournisseur de Services Internet « FSI » est régie par le Code des Télécommunications.

- **Date de constitution :** 09/05/2001

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet principal :

- 1- Assurer la fourniture de services à valeurs ajoutée des télécommunications de type internet.
- 2- Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0760635K

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafiaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zalila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

Direction :

M. Naceur Hidoussi : Directeur Général de la société Hexabyte.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CONSULTING & FINANCIAL FIRM, représenté par M. Walid BEN AYED, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	5, rue Sufeilula- Mutuelleville Tunis Tél : 71 841 110 Fax : 71 841 160	2019-2021

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 2 083 334 dinars

- Nombre total des droits de vote : 1 931 191 droits de votes

- Nombre total des titres : 2 083 334 actions

- Structure du capital de la société Hexabyte après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 25/06/2020 par la société Standard Sharing Software (3S):

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
La société Standard Sharing Software (3S)	1 719 979	1 719 979	82,56%	1 719 979	89,06%
SPI Nafissa	38 600	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte(contrat rachat d'actions)	152 143	152 143	7,3%	0	0%
Autres actionnaires	172 612	172 612	8,29%	172 612	8,94%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6086 du vendredi 17/04/2020.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :

- Suite -

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6086 du vendredi 17/04/2020.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 31/03/2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6088 du mardi 21/04/2020.

4-4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Part de marché :

La part de marché de Hexabyte s'est établie à 5,90% en 2019. Elle évoluera en moyenne de 0.200 point l'an pour atteindre 64 milles parts en 2024, soit 6,90% de part de marché.

Revenus ADSL :

Revenus ADSL résidentiel :

Les projections de revenus ADSL ont été arrêtées sur la base des chiffres des 3 dernières années.

Le revenu moyen par abonné est de 185,618 dinars /an.

Ainsi, les revenus de ventes d'abonnement ADSL passeront à 9 067 mille dinars en 2020, 9 739 mille dinars en 2021, 10 450 mille dinars en 2022, 11 202 mille dinars en 2023 et enfin 11 998 mille dinars en 2024.

Il est attendu que l'année 2020 connaisse l'apparition de nouveaux débits ADSL qui seront vendus en mode guichet unique ainsi que le démarrage de la commercialisation de produits Tunisie Télécom dans les agences de Hexabyte.

Les revenus ADSL Corporate : Les revenus ADSL des clients Corporate a connu une forte croissance sur la période 2015-2019. Les projections d'activité sur la période allant de 2019 à 2022 ont été élaborées en prenant en considération un taux de croissance moyen de 7,5% sur les cinq prochaines années.

Les autres revenus d'exploitation :

Les revenus tablettes et sécurité : Ce marché connaît une décroissance notable à cause de la prolifération des ventes sur le marché parallèle et les risques d'impayés. La société envisage de réduire les ventes de ce produit et de se concentrer davantage sur son corps de métier principal. Le management anticipe une décroissance annuelle de 10% sur les 5 prochaines années.

Les revenus de l'activité Géo localisation et accessoires /divers : Les équipes de Hexabyte ont développé une plateforme de géo localisation et de suivi GPS. Cette activité présente aussi un fort potentiel d'export. 89 029 dinars de vente sont prévus pour l'année 2020. Une forte croissance du secteur est anticipée, surtout avec l'arrivée des nouvelles licences IoT (Internet of Things). Par ailleurs, les ventes estimées atteindront 184 milles dinars en 2024.

Le tableau suivant récapitule le mix-produit prévisionnel d'Hexabyte sur la période 2019-2023 : Part de Marché ADSL

- Suite -

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de ports ADSL du marché	800 800	832 832	866 145	900 791	936 823
Evolution du marché	4%	4%	4%	4%	4%
Nombre de ports ADSL Hexabyte (A)	48 849	52 468	56 299	60 353	64 641
Part de marché Hexabyte	6,10%	6,30%	6,50%	6,70%	6,90%
Revenu moyen/Abonné ADSL en Dt (B)	185,618	185,618	185,618	185,618	185,618
Revenus ADSL					
<i>Revenu ADSL résidentiel (A*B)</i>	9 067 216	9 739 082	10 450 190	11 202 604	11 998 490
<i>Revenu ADSL Corporate (C)</i>	2 221 459	2 388 069	2 567 174	2 759 712	2 966 690
Taux de croissance	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%
Total Revenu ADSL (A*B +C) (1)	11 288 675	12 127 151	13 017 364	13 962 316	14 965 180
Autres Revenus					
<i>Tablettes et Sécurité</i>	441 172	397 955	358 159	322 343	290 109
Taux de croissance	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%
<i>Activité Géolocalisation et accessoires</i>	89 029	106 835	128 202	153 843	184 611
Taux de croissance	20%	20%	20%	20%	20%
Total Autres Revenus (2)	530 201	504 790	486 361	476 186	474 720
Total des revenus (1+2)	11 818 876	12 631 941	13 503 725	14 438 502	15 439 900

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

Par décision n° 18 du 19 juin 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- et des intermédiaires en bourse que la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– détenant 98,39% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :**1. Présentation de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :**

- **Date de constitution** : 22 mai 1991.

- **Objet social** : La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Capital social** : 20 000 000 dinars, divisé en 4 000 000 actions ordinaires de nominal 5 dinars chacune.

2. Structure du capital au 12 juin 2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateur : Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT–	3 935 729	98,39%	3 935 729	98,39%
Autres actionnaires : 144 actionnaires	64 271	1,61%	64 271	1,61%
TOTAL	4 000 000	100,00%	4 000 000	100,00%

- Suite -

3. Composition actuelle du conseil d'administration * :

Administrateur	Qualité	Représentant	Mandat
M. Mohamed Fadhel ABDELKEFI	Président du Conseil d'Administration	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Administrateur indépendant	Lui-même	2020-2021
M. Eric AOUANI	Administrateur indépendant	Lui-même	2020-2021
M. Radhouane ZOUARI	Administrateur	Les actionnaires minoritaires	2019-2021
M. Walid DACHRAOUI	Administrateur	BIAT	2020-2021
M. Mehdi MASMOUDI	Administrateur	Lui-même	2020-2021
M. Walid JAAFAR	Administrateur	Lui-même	2020-2021
Mlle. Aicha MOKADDEM	Administrateur	Elle-même	2020-2021

* Telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 29 avril 2020.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions Tunisie Valeurs depuis le 12 juin 2020 s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
16/06/2020	16,980	499	8 473,020

5. Renseignements financiers :**a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6076 du Mercredi 1^{er} avril 2020.

b- Indicateurs d'activité trimestriels relatifs au premier trimestre 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6088 du Mardi 21 avril 2020.

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– détenant 3 935 729 actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- (soit 98,39% des actions et des droits de vote).

2. But de l'Offre Publique de Retrait :

L'Offre Publique de Retrait vient compléter l'Offre Publique d'Achat à laquelle a été soumise la BIAT en date du 23/03/2020 et qui lui a permis de détenir 98,39% du capital de Tunisie Valeurs-intermédiaire en bourse-.

Le flottant actuel de la société s'élève à 64 271 titres, soit l'équivalent de 1,61% du capital. Au regard de la faible part détenue par le public dans la société, la BIAT se propose de racheter les actions restantes et de retirer la société Tunisie Valeurs de la cote de la Bourse.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse- sis Immeuble Intégra ; Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

64 271 actions représentant 1,61% du capital de la société Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse-.

- Suite -

5. Prix de l'offre :

17,480 dinars l'action de nominal 5 dinars.

6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :

Le prix correspond à celui de l'OPA déduction faite du dividende distribué par Tunisie Valeurs au titre de l'exercice 2019.

7. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte pendant 20 séances de bourse, du **mercredi 24 juin 2020** au **mardi 21 juillet 2020** inclus.

8. Engagement de l'initiateur de l'offre :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT–, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse- qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, représentée par son Directeur Général Monsieur Walid Saibi, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

10. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BIAT informera la BVMT du nombre de titres "Tunisie Valeurs" acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- sera prononcée. Toutefois, si le nombre des actionnaires de ladite société demeure supérieur à 100, cette dernière ne sera pas déclassée de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne et ce, en vertu de l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

La cotation en bourse de "Tunisie Valeurs" reprendra à partir du mercredi 24 juin 2020.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE
DU COMMERCE EXTERIEUR**

Siège Social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mercredi 01 Juillet 2020 à 9h** à l'Hôtel **NOVOTEL Tunis**: Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019
2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2019
4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019
6. Affectation du résultat 2019
7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents
8. Nomination d'administrateurs

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 à 10h00 au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.
3. Approbation des conventions règlementées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2019.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Pouvoir au porteur, de copies ou d'extraits du procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE
DU COMMERCE EXTERIEUR**

Siège Social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1^{er} Juillet 2020.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit (en DT):

- Suite -

Bénéfice de l'exercice 2019	5 001 202,990
Report à nouveau	22 305,800
Total	5 023 508,790
Réserve légale	251 175,440
Réserve de réinvestissement	0,000
Réserve facultative	4 600 000,000
Réserve fonds social	150 000,000
Report à nouveau	22 333,350

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 5 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2019

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de :

-Monsieur Rafik Chouchen administrateur représentant de l'Etat (Ministère des Finances) en remplacement de Madame Faten Mallouli

-Monsieur Ibrahim Binous administrateur représentant de l'Etat (la Banque Centrale de Tunisie) en remplacement de Madame Salwa Masmoudi

- Monsieur Youssef Néji administrateur représentant de l'Etat (le Centre de Promotion des Exportations -CEPEX) en remplacement de Monsieur Lassad Laabidi

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE NEW BODY LINE SA
SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 Juillet 2020.

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

Après lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 comme suit :

- Suite -

Libellé	Montant DT
Résultat de l'exercice	1 337 733,129
Résultats reportés	47 700,000
Total bénéfice à répartir	1 385 433,129
Affectation pour :	
• Réserve Légale	0,000
• Réserves facultatives	- 322 833,129
• Reliquat sur le bénéfice 2019 à répartir	1 062 600,000
• Dividendes à distribuer soit 0,250 dinars par action correspondant à 25% du nominal	-1 062 600,000
Nouveau report à nouveau	0,000

Cette résolution mise au vote est adoptée à

5^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 juin 2020, la Banque de Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le report de la tenue de la présente Assemblée en application de la décision du confinement général du 20 mars 2020 et de la Note de la Banque Centrale de Tunisie n° 2020-17 du 1er avril 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également sa tenue à distance sans présence physique des actionnaires, et ce, conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier du 19 mars 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2019, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Tenant compte de la note de la BCT numéro 2020-17, décidant de suspendre toute mesure de distribution de dividendes et conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2019, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2019 :	135.290.819 D
Report antérieur :	2.793.279 D
Total:	138.084.098 D

Répartition :

Réserves légales :	-
Réserves pour réinvestissements exonérés :	30.000.000 D
Réserves ordinaires :	-
Report à nouveau :	108.084.098 D
Total:	138.084.098 D

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Quatrième résolution:

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférent. Elles s'élèvent à 7.700.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2020-2021-2022) les mandats d'Administrateur de :

Madame Hella MEHRI

Monsieur Habib KAMOUN

Monsieur Elyes JOUINI

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2020 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**II-Le Bilan après affectation du résultat comptable**

Bilan Après Répartition
Exercice clos le 31/12/2019
 (Unité = en 1000 DT)

En K.TND	déc.-19	déc.-18
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	181 342	246 521
Créances sur les établissements bancaires et financiers	368 735	257 178
Créances sur la clientèle	4 453 973	4 465 443
Portefeuille d'investissement	933 520	921 015
Valeurs immobilisées nettes	47 918	49 617
Autres actifs	37 382	50 237
Total des Actifs	6 022 870	5 990 011
Banque Centrale et CCP	272 811	628 381
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	78 056	141 370
Dépôts de la clientèle	4 025 574	3 745 129
Emprunts et ressources spéciales	531 014	431 069
Autres passifs	197 048	260 987
Sous-Total Passifs	5 104 503	5 206 936
Capital social	225 000	225 000
Réserves légales et statutaires	585 283	555 282
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	108 084	2 793
Sous-Total capitaux propres	918 367	783 075
Total Capitaux propres et passifs	6 022 870	5 990 011

- Suite -

III-L'état d'évolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres
Exercice clos le 31/12/2019

En KTND	Capital social	Réserves légales	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres Avant affectation	225 000	22 500	130 638	0	402 145	2 793	135 291	918 367
Résultat distribuable						-2 793	2 793	0
Réserves légales								
Réserves ordinaires								
Réserves pour réinvestissement exonérés					30 000		-30 000	0
Distribution dividendes								
Report à nouveau						108 084	-108 084	0
Reclassement réserves Pour Réinvestissement Exonérés			7 700		-7 700			0
Reclassement réserves à régime spécial								
Capitaux propres Après affectation	225 000	22 500	138 338	0	424 445	108 084	0	918 367

- Suite -

IV- Liste des membres du Conseil d'administration

MEMBRES	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE	MANDAT D'ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
ERIC CHARPENTIER	2019-2021	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	Président du Conseil Admin. société Beobank NV Président du conseil de surveillance Groupe la Française Administrateur Caisse Centrale du Crédit Mutuel Administrateur Confédération Nationale du Crédit Mutuel Administrateur Crédit Industriel et Commercial CIC Administrateur Société Foncière & Immobilière Nord Europe Administrateur CMNE Belgium Président du Conseil Admin. sté Direct Phone Service Président du Conseil Admin sté International Information Développement Administrateur EURATECHNOLOGIES Gérant SCI PANTHEON AREA Président du Conseil Admin SCIENCES PO Lille
HENDA EL FEKIH	2018-2020	Administrateur / Vice Présidente du CA	Professeure Universitaire	-
HELA MEHRI	2020-2022	Administrateur indépendant	Professeure Universitaire	-
HABIB KAMOUN	2020-2022	Administrateur	PDG de la Société CAPINVEST	Président du Conseil Mehari Beach (Sté Hotetière) Gérant de la Compagnie Arabe de Promotion Immobilière Gérant de la Société CAPILOC (Sté Agricole) Gérant de la Société SASIM (Sté Agricole)
ELYES JOUINI	2020-2022	Administrateur	Professeur des Universités	Administrateur Institut Tunis Dauphine Administrateur SNMVT Monoprix Administrateur Oddo-BHF Tunisie Administrateur et Vice-Président Institut Louis Bachelier France Administrateur Université Paris-Dauphine Membre du Directoire de la Fondation du risque (Publique)
SADRI CHIHAOUI	2018-2020	Administrateur représentant les petits actionnaires	Cogérant Sté Tanit Aéroservice	Administrateur Chambre de Commerce Tuniso-Belgo-Luxelbourgeoise

- Suite -

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	2018-2020	Administrateur	Banque Fédérative	Administrateur Compagnie d'Assurances ASTREE Administrateur des Sociétés du Groupe Crédit Mutuel
ASTREE	2020-2022	Administrateur	Société d'Assurance et de Réassurance	Administrateur Placements de Tunisie Sicaf Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT Sicaf Administrateur Sté de Bourse de Tunisie Administrateur SCET Tunisie Administrateur Société de Développement de l'Assurance Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation Administrateur Sté Tnunisienne d'Assurances AL AMANA TAKAFUL Administrateur Pôle de Compétitivité de Bizerte Administrateur SICAV CROISSANCE Administrateur SICAV RENDEMENT

2020 - AS - 0814

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	193,917	193,945		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	132,420	132,438		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	111,325	111,337		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	118,077	118,099		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	115,930	115,947		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	112,892	112,911		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	111,989	112,002		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,821	45,826		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,271	32,275		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	109,155	109,177		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,106	17,108		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	123,749	123,761		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,168	1,168		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	115,329	115,344		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,303	11,306		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	162,190	162,216		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,309	11,310		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,790	1,792		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	62,089	62,096		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	129,145	129,140		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	104,672	104,645		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	102,856	102,875		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	131,096	130,846		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	502,596	501,979		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	118,638	119,418		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	120,503	120,420		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	125,340	125,215		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	107,279	107,148		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	98,679	98,357		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	166,296	165,878		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	90,935	91,244		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,982	119,075		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	156,830	156,942		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	141,413	141,492		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	92,607	92,682		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	20,647	20,637		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2102,376	2099,025		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	122,495	121,199		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	183,945	183,360		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	16,515	16,388		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,739	2,737		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,465	2,462		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	66,498	67,182		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,129	1,137		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,254	1,255		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,165	1,162		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,126	1,122		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	107,851	108,625		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	129,448	129,495		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1088,697	1085,860		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,657	11,817		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,551	9,505		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	82,855	82,503		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,936	106,947
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	98,910	98,922
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	105,116	105,134
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	102,261	102,275
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	103,650	103,669
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	106,794	106,807
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	103,630	103,646

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,955	100,968
62	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	101,955	101,965
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	104,390	104,403
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	106,208	106,230
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	103,673	103,683
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	102,980	102,991
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	102,492	102,505
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	102,673	102,684
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	101,731	101,745
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	104,860	104,866
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	101,813	101,824
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	101,429	101,441
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	104,947	104,959
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,208	101,218
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	105,013	105,024
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	102,948	102,961
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	104,668	104,682
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	107,015	107,180
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	56,897	57,147
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	87,724	87,738
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,990	18,011
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	277,397	276,874
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2093,577	2085,662
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	71,988	72,100
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,830	55,611
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	105,667	105,507
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,907	10,914
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,669	12,730
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,076	14,066
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,516	12,511
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	147,793	147,805
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,273	8,327
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	101,403	101,186
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	77,168	76,812
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	78,728	78,183
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	97,765	98,007
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	86,105	85,819
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/20	2,343	92,975	88,908	88,741
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,133	9,153
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	89,575	89,297
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	136,683	136,427
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	94,799	94,299
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	111,467	111,775
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	111,107	112,108
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	174,884	175,623
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	168,075	167,759
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	158,484	159,420
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	21,039	21,262
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	130,156	131,261
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	134,338	135,497
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	990,155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5153,968	5116,661
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5041,675	5045,338
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	83,442	82,503
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4367,385	4345,453
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,786	9,780
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	156,875	156,647
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	119,807	120,286
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10172,779	10158,265

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abdellatif ABBAS et Mr Tijani CHAABANE.

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

4

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2019			31 décembre 2018
			Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS	Actifs incorporels	4	-374 695	477 632	102 937	37 275
	Logiciels		621 471	-518 535	102 937	37 275
	Goodwill négatif		-996 166	996 166	0	0
	Actifs corporels d'exploitation	4	1 714 859	-1 424 237	290 622	265 746
	Placements :	4	146 885 071	-3 213 182	143 671 889	129 702 300
	Terrains et constructions	4	2 493 460	-2 204 246	289 213	301 338
	Autres placements financiers	5	144 391 611	-1 008 935	143 382 676	129 400 962
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	12 319 606		12 319 606	8 864 544
	Créances :		48 865 946	-15 009 436	33 856 511	34 796 329
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	43 891 269	-15 009 436	28 881 834	27 291 172
	Créances nées d'opérations de réassurance	8	4 608 450	-	4 608 450	6 807 970
	Autres créances	9	366 227	-	366 227	697 187
	Autres éléments d'actifs :		9 587 275	-	9 587 275	10 016 948
	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	8 787 590	-	8 787 590	8 869 286
	Comptes de régularisation Actif	11	799 685	-	799 685	1 147 662
	TOTAL DES ACTIFS		218 998 061	-19 169 222	199 828 839	183 683 143

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

2

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		12 660 435	7 104 351
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		22 306	8 231
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	39 182 741	33 612 582
Résultat de l'exercice		5 001 203	6 288 933
Total des capitaux propres avant affectation	12	44 183 944	39 901 514
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		274 672	223 602
Provisions techniques brutes	13	28 324 569	22 161 374
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	11 537 315	10 409 566
Autres dettes :		34 133 020	35 924 373
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	3 241 037	6 463 021
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	25 746 742	25 524 691
Autres dettes	17	5 145 241	3 936 662
Ressources spéciales	18	80 851 616	74 580 028
Autres passifs :		523 704	482 685
Comptes de régularisation Passif		523 704	482 685
Total des passifs		155 644 895	143 781 628
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		199 828 839	183 683 143

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

3

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE (Montants exprimés en dinars)		Notes	Opérations brutes 2019	Cessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
PRODUITS TECHNIQUES	Primes acquises :		15 617 266	-9 375 979	6 241 287	6 241 100
	Primes émises et acceptées	19	15 782 293	-9 467 770	6 314 523	6 343 201
	Variation de la provision pour primes non acquises	20	-165 027	91 791	-73 236	-102 100
	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	21	3 089 653	-	3 089 653	2 747 632
	Autres produits techniques	22	1 119 858	-	1 119 858	2 259 387
CHARGES TECHNIQUES	Charges de sinistres :	23	-5 225 677	5 355 721	130 044	-3 621 206
	Montants payés		-3 232 365	2 249 199	-983 167	-1 994 377
	Montants sinistres payés		-3 612 593	2 500 192	-1 112 402	-2 200 819
	Montants sinistres récupérés		380 228	-250 993	129 235	206 441
	Variation de la provision pour sinistres		-1 993 312	3 106 522	1 113 211	-1 626 829
	Variation des autres provisions techniques		-	-	-	
	Participation bénéficiaire et ristourne	23-1	-420 281	256 748	-163 533	130 392
	Frais d'exploitation :		-2 935 491	2 673 352	-262 139	-310 123
	Frais d'acquisition	24	-1 626 239	-	-1 626 239	-1 490 534
	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	11	31 910	-	31 910	11 869
	Frais d'administration	24	-1 341 162	-	-1 341 162	-1 307 762
	Commissions reçues des réassureurs	25	0	2 673 352	2 673 352	2 476 304
	Autres charges techniques	24	-2 254 173	-	-2 254 173	-2 424 670
	Variation de la provision pour équilibrage	13--3	-3 584 575	-	-3 584 575	-1 697 259
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE			5 406 579	-1 090 158	4 316 421	3 325 253

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

CO S S I E N N E P O U R L ' A S S U R A N C E D U C O M M E R C E E X T É R I E U R
(COTUNACE)

4

RESULTAT

(exprimés en dinars)

		Exercice clos le Notes 1 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
NON TECHNIQUES	Résultat technique de l'assurance non vie	4 316 421	3 325 253
	Produits des placements (assurance non vie) :	26	8 401 917
	Revenus des placements	8 401 917	7 291 877
	Reprises de corrections de valeur sur placements		
	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	21	-3 089 653
	Autres produits non techniques	27	350 636
NON TECHNIQUES	Charges de placements (assurance non vie) :	28	-1 038 199
	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-1 038 199	-471 640
	Corrections de valeurs sur placements		
	Autres charges non techniques	-51 715	-820
	RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	8 889 408	8 213 180
	Impôts sur les sociétés	29	-3 888 205
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 001 203	6 288 933

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements des primes reçues des assurés	12 613 065	13 715 805
Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 378 492	-7 901 151
Sommes récupérées des sinistres commerciales	290 694	773 669
Décaissements pour les réassureurs	-870 185	-734 874
Encaissements des réassureurs	148 331	1 471 938
Règlement FGRE	-2 061 777	1 284 000
Règlement FGFEAE	-416 824	1 692 304
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-6 848 764	-5 980 394
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-63 072 746	-84 633 733
Encaissements liés à la cession de placements financiers	57 662 423	78 509 861
Produits financiers reçus	6 584 125	4 804 391
Revenus des placements immobiliers	67 173	58 159
Autres mouvements - prêts sur fonds social		
Décaissements loyer au profit de la COTUNACE		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	717 024	3 059 976
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-310 315	-223 886
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	33 698	43 100
Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-276 617	-180 786
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	-432 630	-567 996
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-432 630	-567 996
Ecart de change	-89 473	607 529
Variation de trésorerie	-81 696	2 918 722
Trésorerie au début de l'exercice	8 869 286	5 950 564
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 787 590	8 869 286

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES
(Montants exprimés en dinars)

		Au 31 decembre 2019						Au 31 decembre 2018					
ENGAGEMENTS DONNES		EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS	Contrat Couant d'Affaires (CCA)	401 603 067	623 750 351	113 869 265	-	0	0	477 831 039	601 447 099	109 265 471	-	0	0
A L'EXPORT	- Risque commercial	401 603 067	623 750 351	112 694 783				477 831 039	601 447 099	108 803 785	-		
	- Risque non commercial			1 174 482						461 686	-		-
	Police Individuelle .	19 853 855		0	-	0	0	3 020 006		0	-	0	0
	- Risque commercial	19 853 855						3 020 006			-		
	- Risque non commercial							-			-		
	Contrat CAMEX (multirisques)	2 532 000		2 532 000	-			1 718 000		1 718 000	-		
	<i>Sous-Total I</i>	423 988 922	623 750 351	116 401 265	-	0	0	482 569 045	601 447 099	110 983 471	-	0	0
ENGAGEMENTS PAR	Cautonnements	6 889 529						4 464 529					
SIGNATURE	Cautions (carnets ATA)	4 007 175						6 497 179					
	Certificats de garantie avant expédition			6 289 000						5 867 490			
	<i>Sous-Total II</i>	10 896 704	-	6 289 000				10 961 708	-	5 867 490			
	TOTAL GENERAL (I + II)	434 885 626	623 750 351	116 401 265	6 289 000	0	0	493 530 753	601 447 099	110 983 471	5 867 490	0	0

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE
2019***

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984, son capital actuel s'élevé à 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit courant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- le Fond de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies, respectivement, par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000 tel que modifié par le décret n° 2019-889 du 17/10/2019 ainsi que les conventions de gestion signées entre la Compagnie et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

La structure du capital de la COTUNACE se présente, au 31/12/2019, comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	86 006	8 600 600	32,46%
CIAGI	61 433	6 143 300	23,18%
STB	25 544	2 554 400	9,640%
BNA	10 726	1 072 600	4,050%
ATTIJARI BANK	5 883	588 300	2,220%
UBCI	2 764	276 400	1,040%
TUNIS RE	17 292	1 729 200	6,530%
STAR	13 768	1 376 800	5,200%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3 920%
AMEN BANK	8 527	852 700	3,220%
COMAR	2 965	296 500	1 120%
ASTREE	7 372	737 200	2,780%
ATB	3 053	305 300	1,150%
GAT	7 808	780 800	2,950%
SALIM	1 482	148 200	0,560%
CHABCHOUB Souheila	1	100	0 000%
TOTAL	265 000	26 500 000	100%

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2019 se résument comme suit :

1. Les primes émises ont atteint 15 782 293 DT en 2019 contre 15 128 877 DT en 2018, soit une évolution d'environ 4.3%.
2. Un résultat technique de 4 316 421 DT contre 3 325 253 DT en 2018, soit une évolution de 29.8%, et un résultat net de l'exercice de 5 001 203 DT, contre 6 288 933 DT en 2018, soit une diminution d'environ 20.5%.
3. Les sinistres indemnisés s'élèvent en 2019 à 2 895 861 DT contre 9 061 647 DT en 2018. Les provisions pour sinistres à payer constatées au 31 décembre 2019 totalisent 16 074 217 DT contre 14 080 905 DT en 2018.
4. Une augmentation des placements qui totalisent 152 5 MD en 2019 contre 139.5 MD en 2018 soit une évolution de 9.3%.
5. Une augmentation des produits financiers qui totalisent en 2019 environ 8.4 MD contre 7.3 MD en 2018 soit une augmentation d'environ 15%.

**NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2019 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	3 ans	33 %
- Constructions - immeubles	20 ans	5 %
- Matériel de transport	5 ans	20 %
- Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20 %
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10 %
- Matériel informatique	3 ans	33 %

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quand cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts le sont lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- provision pour sinistres à payer (en suspens) ;
- provision pour primes émises non acquises ,
- provision d'équilibrage ; et
- provision pour risques en cours

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée à 5.36% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 90% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la distribution des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre desdites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 30% sur les primes cédées aux réassureurs et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Les dites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion. Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

6. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est

provisionnée à 100% , celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées »

7. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/ 2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 (2018) et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur (2017 et antérieurs), également les primes impayées contentieux sont totalement provisionnées.

8. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobe essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2018) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
developpement , brevet et licence	58 239	75 367	-	133 606	-49 280	-15 241	-	-64 520	69 086	8 959
Logiciels informatiques	273 082	20 426	-	293 508	-245 148	-14 509	-	-259 658	33 851	27 934
Total des actifs incorporels (EXPORT)	331 321	20 426	-	427 115	-294 428	-29 750		-324 178	102 937	36 893
Concessions, marques et brevets	17 281			17 281	-17 281			-17 281	0	0
Logiciels informatiques	177 076			177 076	-176 694	-383		-177 076	0	382
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357			194 357	-193 974	-383		-194 357	0	383
Good will negatif	-996 166			-996 166	996 166			996 166	0	0
Total des actifs incorporels	-470 489	20 426		-374 695	507 764	-30 132		477 632	102 937	37 275
Materiel de transport	374 823		63 573	311 250	-168 401	-52 490	-63 573	-157 318	153 932	206 422
Materiel informatique	550 071	135 953	-	686 024	-534 168	-48 285		-582 453	103 571	15 903
Equipements de bureaux	268 307		-	268 307	-257 901	-4 369	-	-262 270	6 037	10 406
Installations generales, agencements et amenagements divers	259 683	269	-	259 952	-227 514	-5 464	-	-232 978	26 974	32 169
Total des actifs corporels (EXPORT)	1 452 884	136 222	63 573	1 525 532	-1 187 984	-110 608	-63 573	-1 235 019	290 514	264 900
Materiel de transport	75 214			75 214	-75 214			-75 214	0	0
Materiel informatique	57 646			57 646	-57 646			-57 646	0	0
Equipements de bureaux	34 250			34 250	-34 199	-50		-34 249	0	50
Installations generales, agencements et amenagements divers	22 217			22 217	-21 421	-687		-22 108	109	796
Total des actifs corporels (LOCAL)	189 326	0	0	189 326	-188 480	-738	0	-189 218	109	846
Total des actifs corporels	1 642 210	136 222	63 573	1 714 859	-1 376 464	-111 346	-63 573	-1 424 237	290 622	265 746

NOTE N°4-1 . PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-882 871	-12 125	-	-894 996,340	208 463	220 588
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250	-	-	-1 309 250,000	80 750	80 750
Obligations et autres titres a revenus fixes	126 514 621	159 604 578	145 751 377	140 367 822,598	-	-	-	-	140 367 823	126 514 621
Prêts hypothécaires	107 609	-	12 945	94 663,430	-	-	-	-	94 663	107 609
Autres prêts	83 522	47 700	70 585	60 636,641	-	-	-	-	60 637	83 522
Actions et autres titres a revenus variables	3 171 515	124 280	74 046	3 221 749,118	-821 157	-	-187 779	-1 008 935,268	2 212 814	2 350 359
Autres (cautionnements)	344 852	301 887	-	646 739,474	-	-	-	-	646 739	344 852
Total des placements	132 715 578	160 078 446	145 908 953	146 885 071	-3 013 278	-12 125	-187 779	-3 213 182	143 671 889	129 702 300

En application de la nouvelle législation fiscale en matière d'amortissement des immobilisations, introduite par la loi de finances pour la gestion 2008 et le décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximums des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, le taux d'amortissement du matériel de bureau a été modifié de 20% à 10% à partir de l'exercice 2008.

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Placements immobiliers :	289 213	301 338
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins amortissements	-894 996	-882 871
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	143 382 676	129 400 962
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>140 367 823</i>	<i>126 514 621</i>
- Obligations de la COTUNACE	1 534 768	2 430 626
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 400 000	1 600 000
- BTA et obligations du fond de garantie (FGAE)	400 000	600 000
- Comptes à terme de la COTUNACE	57 882 590	53 128 735
- BTA de la COTUNACE	4 138 705	2 938 500
- FCPR	1 300 760	1 300 760
- Comptes à terme (FGAE)	25 445 000	22 848 000
- Comptes à terme (FGRE)	48 266 000	41 668 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>155 300</i>	<i>191 130</i>
- Prêts hypothécaires	94 663	107 609
- Autres prêts (exceptionnels)	60 637	83 522
<i>Titres de participation :</i>	<i>2 212 814</i>	<i>2 350 359</i>
- Actions cotées	2 804 249	2 754 015
- Actions non cotées	417 500	417 500
- Moins provisions	-1 008 935	-821 157
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>326 203</i>	<i>24 316</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>320 536</i>	<i>320 536</i>
TOTAL	143 671 889	129 702 300

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-valeur latente
TITRES NON COTES :			417 500	0	417 500	417 500	0
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	10 000	-
- Sté de Develop de l'Assur	150	50	7 500		7 500	7 500	-
- ZITOUNA BANQUE	4 000	100	400 000		400 000	400 000	-
TITRES COTES :			2 804 249	-1 008 935	1 795 314	1 918 900	123 586
- SICAV (BNA CAPITAUX)	7 984	103,4	825 332	-	825 332	848 204	22 872
- ATB	11 880	4,1	48 300	-1 041	47 259	47 259	-
- BTEI	2 141	22,7	48 590	-29 278	19 312	19 312	-
- BH	4 046	10,8	43 702		43 702	47 581	3 879
- BT	11 700	1,2	13 799	-	13 799	87 633	73 834
- UBCI	536	19,4	10 385	-	10 385	15 983	5 598
- TUNIS RE	58 612	7,5	439 802	-	439 802	454 595	14 793
- TUNISAIR	14 348	1,8	26 333	-17 336	8 996	8 996	-
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,5	11 500	-10 033	1 467	1 467	-
- Actions Ennakl	3 000	10,7	32 100		32 100	34 710	2 610
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,9	1 054 406	-904 638	149 768	149 768	-
- Meubles interieur	52 884	4,7	250 000	-46 609	203 392	203 392	
TOTAL	322 055		3 221 749	-1 008 935	2 212 814	2 336 400	123 586

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2019

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers (*) :	2 493 460	289 213	3 775 900	3 486 687
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	208 463	2 104 900	1 896 437
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	80 750	1 671 000	1 590 250
Obligations et autres titres à revenus fixes :	140 367 823	140 367 823	140 405 363	37 540
- Obligations de la COTUNACE	1 534 768	1 534 768	1 534 768	0
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 400 000	1 400 000	1 437 540	37 540
- BTA et obligations du fond de garantie (FGEAE)	400 000	400 000	400 000	-
- Comptes à terme de la COTUNACE	57 882 590	57 882 590	57 882 590	-
- BTA de la COTUNACE	4 138 705	4 138 705	4 138 705	-
- Comptes à terme (FGEAE)	25 445 000	25 445 000	25 445 000	-
- Comptes à terme (FGRE)	48 266 000	48 266 000	48 266 000	-
- FCPR	1 300 760	1 300 760	1 300 760	-
Prêts au personnel :	155 300	155 300	155 300	-
- Prêts hypothécaires	94 663	94 663	94 663	-
- Autres prêts (exceptionnels)	60 637	60 637	60 637	-
Titres de participation :	3 221 749	2 212 814	2 336 400	123 586
- Actions cotées	2 804 249	1 795 314	1 918 900	123 586
- Actions non cotées	417 500	417 500	417 500	0
Dépôts et cautionnements	326 203	326 203	326 203	-
Dépôts et cautionnements FGRE	320 536	320 536	320 536	-
TOTAL	146 885 071	143 671 889	147 319 702	3 647 813

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en mars 2012 suite à une expertise approuvée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2012.

PLACEMENTS

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	4 138 705	4 138 705
Emprunts obligataires	1 534 768	1 534 768
Placements immobiliers	2 493 460	289 213
FCPR	1 300 760	1 300 760
Comptes à terme	57 882 590	57 882 590
Sicav obligataire	825 332	825 332
Banques, CCP, chèques et caisse	4 075 735	4 075 735
TOTAL EN DT	72 251 349	70 047 103

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	642 201	590 921
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	3 564 922	3 203 011
TOTAL (EXPORT)	4 207 123	3 793 932
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	938 881	898 370
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	5 978 764	3 234 152
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	1 194 838	938 089
TOTAL (LOCAL)	8 112 483	5 070 611
TOTAL	12 319 606	8 864 544

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Primes acquises et non émises :	795 614	907 948
- Primes commerciales	472 162	618 423
- Primes politiques	121 878	158 541
- Autres primes (SIACE, CIAGI)		
- Minimum prime cct	102 991	4 565
Commissions :		
- Commissions sur primes commerciales cédées	75 314	97 651
- Commissions de gestion FGRE	18 282	23 781
- Autres commissions	4 987	4 987
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	7 278 513	7 022 752
- Assurés - primes facturées et impayées	8 076 809	7 877 708
- Assurés - frais de recours	491 837	485 147
- Moins provisions	-1 310 819	-1 360 788
- Assurés - compte d'indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) :	14 697 922	14 705 643
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7 1)	25 425 239	25 416 715
- Moins provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-10 727 317	-10 711 072
TOTAL (EXPORT)	22 772 049	22 636 342
Primes acquises et non émises :	926 393	890 736
Commissions :	182 957	175 471
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	-3 899	0
- Assurés - primes facturées et impayées	113 742	117 641
- Assurés - frais de recours		
- Moins : provisions	-117 641	-117 641
Créances subrogées (part des réassureurs) :	5 004 335	3 588 622
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7 1)	7 857 993	5 527 337
- Moins provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-2 853 658	-1 938 714
TOTAL (LOCAL)	6 109 785	4 654 829
TOTAL	28 881 834	27 291 172

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A LA COTUNACE

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2018 (reconstitué)	38 667 814	30 934 251
- Ajustement du solde d'ouverture	-310 759	-248 608
- Récupération de créances indemnisées	-372 841	-298 273
- Indemnisation en cours de 2019	3 619 827	2 895 861
Solde des créances subrogées au 31/12/2019 (reconstitué)	41 604 040	33 283 232
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2019(reconstitué)	41 604 040	33 283 232
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		13 580 976
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		19 702 256

Suite Note N°7

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobe essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2019) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours..) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 986 694 DT au 31 décembre 2019 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 603 264 DT au 31 décembre 2019.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 491 837 DT au 31 décembre 2019 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2019, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	Traité Q/P 2019	Traité CAMEX 2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2018
ATRADUIS - RE	25%	32%	821 234	890 110	-68 876	1 184 271	597 170	587 101
BEST - RE			0	0	0	61 258	61 258	0
TUNIS - RE	4%	11%	145 100	158 581	-13 481	428 053	365 071	62 982
ICIEC	4%	4%	171 781	131 593	40 187	613 715	495 095	118 620
CIAGI	19%	13%	652 749	739 124	-86 375	1 381 106	1 282 240	98 866
AUTRES			9 942	26 838	-16 896	70 576	95 953	-25 377
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	1 800 805	1 946 246	-145 441	3 738 979	2 896 787	842 191
	Traité Q/P 2019	Traité EXCED 2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31/12/2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2018
ATRADUIS - RE	41,5%	76%	1 933 651	2 079 122	-145 471	1 917 021	2 015 169	-98 148
BEST - RE			0	0	0	12 254	12 254	0
COMAR			12 363	77 095	-64 732	28	47 692	-47 664
TUNIS - RE	6,5%	12,5%	303 568	321 044	-17 476	349 068	360 914	-11 846
CIAGI	13,0%	11,5%	547 518	543 407	4 111	790 566	770 842	19 725
AUTRES			10 545	90 695	-80 150	55	63 344	-63 288
TOTAL (LOCAL)	61%	100%	2 807 644	3 111 363	-303 718	3 068 992	3 270 214	-201 223
TOTAL			4 608 450	5 057 609	-449 159	6 807 970	6 167 002	640 969

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

SUITE NOTE N°8

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres à payer, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs: règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs: encaissements, cessions de primes)

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Personnel - avances et acomptes	86 294	82 184
Report d'IS	77 297	408 726
IRPP		
TOTAL (EXPORT)	163 591	490 910
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers		
Assurance star groupe	36	36
Report d'IS	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter		3 640
Fournisseurs avances et acomptes	1 282	1 282
Etat TFP		
TVA deductible		
Droit d'enregistrement		
Remboursement frais		
TOTAL (LOCAL)	202 636	206 276
TOTAL	366 227	697 187

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Banques :	8 188 762	8 221 575
- Comptes en dinars	758 053	2 554 179
- Comptes en devises (*)	7 430 709	5 667 396
Caisse	2 411	2 279
Chèques à encaisser	144 895	160 836
Effets à encaisser	431 468	484 258
Intermediaires en bourse	14 794	337
Coupons echus a l'encaissement	5 260	
TOTAL	8 787 590	8 869 286

(*) dont 4 699 067 BCT EURO FGFEAE

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Frais d'acquisition à reporter : APRES FUSION	315 180	283 271
- Frais d'acquisition	1 626 239	1 490 534
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	19,38%	19,00%
Intérêts à recevoir sur placements :	365 294	607 782
- Intérêts sur obligations LT	70 015	94 961
- Intérêts sur BTA - LT	45 982	38 860
- Intérêts sur placements CT	249 297	473 961
- Intérêts sur dépôts		
- Loyer à recevoir		
- Dividende à recevoir		
Charges constatées d'avance :	119 210	256 609
- Stock non encore consommé	13 492	23 192
- Prime bilan et rendement		
- Frais d'enquête (export)	62 427	180 204
- Frais d'enquête (local)	10 280	13 466
- assistance informatique	7 544	16 384
- cotisations et autres	16 741	14 637
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
TOTAL EN DT	799 685	1 147 662

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2018	26 500 000	1 250 068	2 868 300	1 300 760	0	607 994	1 077 229	0	8 231	6 288 933	39 901 515
Affectation du resultat de l'exercice 2018		314 858	5 300 000		530 000		130 000	-	14 075	-6 288 933	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2018					-530 000						-530 000
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-					8 194	-	-	-	8 194
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-196 968	-	-	-	-196 968
Amortissement subventions d'investissement	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2019	-	-					-	-	-	5 001 203	5 001 203
Soldes au 31 décembre 2019	26 500 000	1 564 926	8 168 300	1 300 760	0	607 994	1 018 455	0	22 306	5 001 203	44 183 944

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION
(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2018	6 288 933
Bénéfice 2019	5 001 203
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2018	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2019	265 000
Bénéfice par action 2018	23,732
Bénéfice par action 2019	18,872

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Réserve statutaire	12 591 980	6 977 122
Réserve pour fonds social	68 455	127 229
Total des reserves	12 660 435	7 104 351

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2019
Solde d'ouverture :	127 229
- Prêts	107 609
- Disponibilités	19 620
Ressources de l'exercice :	138 194
- Dotation de l'AGO	130 000
- Intérêts des prêts	8 194
Emplois de l'exercice :	196 968
- Tickets restaurants	84 456
- Enveloppe de fin d'année	15 000
- Amicale	44 240
- Frais de scolarité	15 075
- Subvention 40% assurance voiture	11 997
- Subvention Aid kebir	26 200
Solde de clôture :	68 455
- Prêts	94 663
- Disponibilités	-26 209

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Provision pour sinistres à payer	15 235 011	13 332 836
Provision pour primes non acquises	2 774 152	2 609 125
Provision pour frais de gestion	839 206	748 069
Provision d'equilibrage	7 529 022	3 944 447
Provision pour risques en cours	0	0
Provision pour participation bénéficia	1 947 178	1 526 897
TOTAL EN DT	28 324 569	22 161 374

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR sinistres à payer

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres à payer au 31/12/2018		14 085 845	11 490 735		
Estimation pour sinistres tardifs		2 230 750	1 784 640		
sinistres à payer au 31/12/2018 (ajusté)		16 316 595	13 275 375		
- Créances Indemnisé	-	3 179 610	2 653 694		
- Créances déchues	-	2 959 392	2 422 621		
- Créances recouvrées en suspens 2018	-	3 632 544	2 960 162		
Report des sinistres à payer antérieurs à 2018		6 545 049	5 238 898		
- Impayés déclarés au cours de 2019 (DCI)		17 703 360	14 557 983	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	2 921 881	2 380 824	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	3 828 376	3 264 333	-	-
- Indemnisation au cours de 2019 (créance brute)	-	368 629	294 903	-	-
sinistres à payer de 2019 (DCI nettes)		10 584 474	8 617 923	-	-
Estimation pour sinistres tardifs		2 250 000	1 800 000		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			421 810		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2019		19 379 523	15 235 011		

Suite Note N°13-1

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont écartées

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchuë risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres à payer ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2019	Calcul au 31 décembre 2018
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-5 765 697	-5 196 495
Charges de sinistres de N et N-1	-12 249 759	-11 364 322
Sous-Total (A)	-18 015 457	-16 560 818
Primes émises brutes de N et N-1	27 992 851	25 341 250
Variation des primes à émettre	406 410	307 410
Variation des provisions pour primes non acquises	-409 577	-869 469
Sous-Total (B)	27 989 684	24 779 191
RATIO (A / B)	-64,36%	-66,83%

Le ratio calculé est inférieur à 100%. Ainsi, aucune provision pour risques en cours n'est exigible à partir de l'exercice 2007.

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2019	Calcul au 31 décembre 2018
Produits techniques :	7 361 145	8 500 487
- Primes acquises nettes des cessions	6 314 523	6 343 201
- Variation de la provision pour primes non acquises	-73 236	-102 100
- Autres produits techniques	1 119 858	2 259 387
Charges techniques :	-2 581 711	-6 237 475
- Charges de sinistres	130 044	-3 621 206
- Frais d'acquisition	-1 626 239	-1 490 534
- Frais d'administration	-1 341 162	-1 307 762
- Commissions reçues des réassureurs	2 673 352	2 476 304
- Autres charges techniques (hors dotations)	-2 254 173	-2 424 670
- Participation bénéficiaire	-163 533	130 392
Résultat technique (ajusté)	4 779 434	2 263 012
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	3 584 575	1 697 259
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	3 944 447	2 247 188
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	7 529 022	3 944 447

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité Q/P 2019	Traité CAMEX 2019	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018				
			Provisions pour sinistres à payer	PPNA	Provisions pour interressement des assurés	Total des dépôts	Provisions pour sinistres à payer	PPNA	Provisions pour interressement des assurés	Total des dépôts
ATRADUIS - RE	25%	32%	2 077 769	550 739		2 628 508	1 738 027	519 256		2 257 283
BEST - RE				-		0		-		0
TUNIS - RE	4%	11%	325 806	90 294		416 101	278 501	84 200		362 701
ICIEC	4%	4%	329 581	87 704		417 284	278 827	82 868		361 695
CIAGI	19%	13%	1 476 638	414 373		1 891 011	1 288 306	392 481		1 680 788
AUTRES			10 468			10 468	651			651
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	4 220 261	1 143 110		5 363 372	3 584 312	1 078 805		4 663 117
ATRADUIS - RE	41,5%		2 469 104	1 136 197	630 169	4 235 470	2 244 393	974 996	738 819	3 958 208
TUNIS - RE	6,5%		387 319	177 959	99 278	664 555	352 392	152 710	114 993	620 095
COMAR					10 911	10 911	1 363		31 480	32 843
CIAGI	13%		757 593	355 917	141 314	1 254 824	674 921	305 420	125 237	1 105 578
AUTRES					8 183	8 183	1 022		28 702	29 724
TOTAL (LOCAL)	61%		3 614 016	1 670 072	889 855	6 173 943	3 274 092	1 433 126	1 039 231	5 746 449
TOTAL			7 834 277	2 813 183	889 855	11 537 315	6 858 404	2 511 931	1 039 231	10 409 566

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur) Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres à payer sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Assurés - dépôts de garantie frais contentieux	1 582 691	1 561 153
Assurés - dépôts et cautionnements reçus		578 517
Assurés - avances sur primes créditeurs	467 938	732 793
Assurés - recours sur sinistres	694 182	2 694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	245 419	11 642
Assurés - primes en attente d'affectation	99 332	108 982
Assurés - compte d'indemnisation		704 552
Assurés - recouvrement contentieux assistance	56 643	56 643
TOTAL (EXPORT)	3 146 206	6 448 464
Assurés - provision frais contentieux	1 276	618
Assurés - Participation bénéficiaire	79 659	42
Assurés - recours sur sinistres	13 896	13 896
Assurés - indemnisations en cours		
Assurés - compte courant agent généraux		
Assurés - compte d' indemnisation		
TOTAL (LOCAL)	94 831	14 556
TOTAL	3 241 037	6 463 021

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	14 697 922	14 705 643
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	25 425 239	25 416 715
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-10 727 317	-10 711 072
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	5 018 009	3 588 622
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	7 872 613	5 527 337
- Part de la COTUNACE (cf Provision à l'actif)	-2 854 604	-1 938 714
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	1 946 246	2 896 787
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	3 111 363	3 270 214
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	408 102	520 075
- Primes commerciales	246 320	321 187
- Primes politiques	119 754	156 859
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	42 029	42 029
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	565 100	543 349
TOTAL EN DT	25 746 742	25 524 691

(COTUNACE)

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Personnel :	850 005	853 854
- Primes à payer	503 681	502 327
- Congés à payer	335 588	337 734
- Rémunérations dues au personnel		11 013
- Personnel - oppositions sur salaires	2 736	2 779
- Personnel - avance et acompte	8 000	
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	48 649	109 958
- Retenues à la source	3 598	72 784
- Autres impôts et taxes	8 852	8 655
- CNSS/CNRPS	599	345
- Assurance groupe	35 600	28 174
Créditeurs divers :	923 162	971 541
- Fournisseurs d'exploitation	641 445	906 175
- Tiers divers	248 905	43 492
- Fournisseurs d'immobilisations		
- Jetons de présence	32 813	21 875
- Avances sur hon Assistance		
Depôts et cautionnement reçus	603 264	
Associés dividendes à payer	253 815	110 195
- Déclaration mensuelle	201 287	218 488
Impôts (IS)	1 694 422	918 379
TOTAL (EXPORT)	4 574 604	3 182 415
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	1 016	1 016
- ETAT TFP		
- Assurance groupe	1 016	1 016
- TVA à reporter		
Créditeurs divers :	18 795	18 796
- Jetons de présence (ATRADIUS)	18 795	18 795
- Fournisseurs d'exploitation		1
Impôts (IS)	550 827	734 435
TOTAL (LOCAL)	570 637	754 247
TOTAL	5 145 241	3 936 662

(COTUNACE)

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	46 016 875	46 171 104
- Placements	43 588 536	46 683 729
- Autres composantes	2 428 339	-512 625
<i>Variation</i>	4 287 058	-154 229
- Primes	1 452 971	1 258 367
- Commissions sur primes	-217 946	-188 755
- Sinistres réglés	-46 800	-2 326 610
- Récupérations sur sinistres	81 955	163 228
- Frais de recours	-24 456	-6 509
- Provision pour frais de recours	2 925	27 015
- Produits financiers	4 538 410	3 695 722
- Frais de gestion		
- paiement dette FNG	-1 500 000	-2 776 688
<i>Solde en fin de période (A)</i>	50 303 933	46 016 875
- Placements	49 986 536	43 588 536
- Autres composantes	317 397	2 428 339
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	28 563 153	25 628 830
- Placements	23 448 000	21 371 752
- Autres composantes	5 115 153	4 257 078
<i>Variation</i>	1 984 530	2 934 322
- Primes	101 172	81 034
- Commissions sur primes	-39 244	-34 117
- Sinistres réglés		
- Part assuré /récupérations		
- Frais de recours	-24 290	
- Frais généraux (honoraires)	-78 685	-83 291
- Frais généraux (divers)	-8 146	-3 882
- Produits financiers	2 577 845	1 780 719
- Provision affaire BH / MED FOOD	-214 515	
- Subvention banque mandiale	98 303	144 498
- Ecart de change	-427 910	1 049 362
<i>Solde en fin de période (B)</i>	30 547 683	28 563 153
- Placements	25 845 000	23 448 000
- Autres composantes	4 702 683	5 115 153
TOTAL EN DT (A) + (B)	80 851 616	74 580 028

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

NOTE N°19 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	6 493 456	-3 261 629	3 231 827	6 909 495	-3 219 130	3 690 365
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>6 355 250</i>	<i>-3 261 629</i>	<i>3 093 621</i>	<i>6 781 230</i>	<i>-3 219 130</i>	<i>3 562 100</i>
- Crédit court terme	5 902 325	-3 257 869	2 644 457	5 908 789	-3 219 130	2 689 659
- Minimum de primes	406 189	-	406 189	846 359	-	846 359
- Interruption de marché	34 265	-	34 265	17 616	-	17 616
- Prime AC Simple	8 710	-	8 710	8 466	-	8 466
- Prime Facultative	3 760	-3 760	-	-	-	-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>127 961</i>	<i>-</i>	<i>127 961</i>	<i>116 075</i>	<i>-</i>	<i>116 075</i>
<i>Primes caution</i>	<i>10 244</i>	<i>-</i>	<i>10 244</i>	<i>12 190</i>	<i>-</i>	<i>12 190</i>
Primes émises FGRE :	1 415 911	-1 415 911	-	1 319 066	-1 319 066	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>107 095</i>	<i>-107 095</i>	<i>-</i>	<i>55 462</i>	<i>-55 462</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	89 451	-89 451	-	46 224	-46 224	-
- Interruption de marché	17 645	-17 645	-	9 238	-9 238	-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>1 308 816</i>	<i>-1 308 816</i>	<i>-</i>	<i>1 263 605</i>	<i>-1 263 605</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	1 308 816	-1 308 816	-	1 263 605	-1 263 605	-
- Interruption de marché	-	-	-	-	-	-
Primes émises FGFEAE :	101 127	-101 127	-	80 936	-80 936	-
Garantie des crédits de préfinancement	101 127	-101 127	-	80 936	-80 936	-
SOUS-TOTAL (EXPORT)	8 010 494	-4 778 667	3 231 827	8 309 497	-4 619 132	3 690 365
Primes émises (LOCAL)	7 771 800	-4 689 104	3 082 696	6 819 379	-4 166 543	2 652 836
TOTAL EN DT	15 782 293	-9 467 770	6 314 523	15 128 876	-8 785 675	6 343 201

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

NOTE N°20 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Variation de la provision brute : (EXPORT)	-98 615	-74 731
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 235 002	-1 136 387
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 136 387	1 061 656
Variation de la provision brute : (LOCAL)	-66 412	-169 819
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 539 149	-1 472 738
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 472 738	1 302 919
TOTAL	-165 027	-244 550
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	51 280	38 860
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	642 201	590 921
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-590 921	-552 061
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	40 511	103 589
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	938 881	898 370
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-898 370	-794 781
TOTAL	91 791	142 450
TOTAL EN DT	-73 236	-102 100

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Provisions techniques (A)	28 324 569	22 677 128
Capitaux propres et provisions techniques (B)	67 507 310	56 289 710
Ratio : (A) / (B)	41,96%	40,29%
Produits des placements	8 401 917	7 291 877
Charges des placements	-1 038 199	-471 640
Reprises et corrections de valeurs sur placements		
Produits des placements nets (C)	7 363 718	6 820 237
Produits des placements alloués (en DT) : (C) * Ratio	3 089 653	2 747 632

(COTUNACE)

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Participation des assurés aux frais :	544 422	1 519 123
- Participation aux résultats de réassureurs	178 482	1 183 439
- Frais d'enquête et de surveillance	349 554	310 817
- Frais d'étude des dossiers	9 064	16 844
- Frais de recours	7 322	8 023
Produits techniques et assistance juridique	42 225	161 179
SOUS-TOTAL (EXPORT)	586 647	1 680 302
Participation aux résultats de réassureurs	242 527	329 362
Frais d'enquête et de surveillance	290 684	218 570
SOUS-TOTAL (LOCAL)	533 211	547 931
Autres produits technique		31 154
TOTAL	1 119 858	2 259 387

NOTE N°23 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	699 068	-189 855	509 214	9 346 691	-8 135 915	1 210 776
<i>Simstres COTUNACE (export) :</i>	<i>734 223</i>	<i>-225 009</i>	<i>509 214</i>	<i>7 183 309</i>	<i>-5 972 532</i>	<i>1 210 776</i>
- Sinistre commercial CCT	402 402	-302 633	99 769	7 079 376	-6 135 752	943 624
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	385 753	-	385 753	357 476	-	357 476
- Recours commercial CCT (récupération)	-141 565	77 624	-63 941	-295 084	163 219	-131 865
- Recours commercial CAMEX (récupération)	-	-	-	-	-	-
- Décaissement pour participation bénéficiaire	87 633	-	87 633	41 541	-	41 541
<i>Simstres FGRE :</i>	<i>-35 154</i>	<i>35 154</i>	<i>-</i>	<i>2 163 382</i>	<i>-2 163 382</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	46 800	-46 800	-	2 326 610	-2 326 610	-
- Recours (récupération)	-81 955	81 955	-	-163 228	163 228	-
<i>Simstres FGFEAE :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	-	-	-	-	-	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	-887 508	-361 911	-1 249 418	-3 845 571	4 456 216	610 645
- Constitution de provision pour sinistres à payer	6 607 174	-3 564 922	3 042 252	7 724 918	-3 203 011	4 521 907
- Libération de provision pour sinistres à payer	-7 494 681	3 203 011	-4 291 670	-11 570 489	7 659 227	-3 911 262
SOUS-TOTAL (EXPORT)	-188 439	-551 765	-740 205	5 501 121	-3 679 699	1 821 421
<i>Simstres COTUNACE (local) :</i>	<i>2 533 297</i>	<i>-2 059 344</i>	<i>473 953</i>	<i>1 760 400</i>	<i>-1 098 443</i>	<i>661 957</i>
- Sinistre commercial CCT	2 493 459	-2 098 071	395 389	1 982 271	-1 215 353	766 918
- Frais de gestion de sinistres	19 370	-	19 370	21 841	-	21 841
- Recours commercial (récupération)	-156 708	91 414	-65 294	-484 928	288 708	-196 220
- Décaissement pour participation bénéficiaire	177 176	-52 687	124 489	241 215	-171 797	69 418
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	2 880 819	-2 744 612	136 208	2 209 597	-1 071 770	1 137 827
- Constitution de provision pour sinistres à payer	9 467 043	-5 978 764	3 488 279	6 702 927	-3 234 152	3 468 775
- Libération de provision pour sinistres à payer	-6 586 224	3 234 152	-3 352 072	-4 493 329	2 162 382	-2 330 947
SOUS-TOTAL (LOCAL)	5 414 117	-4 803 956	610 161	3 969 997	-2 170 212	1 799 785
TOTAL	5 225 677	-5 355 721	-130 044	9 471 118	-5 849 912	3 621 206

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

NOTE N°23-1 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Exercice clos le 31 décembre 2018		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	1 947 178	1 194 838	752 341	1 526 897	938 089	588 808
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	1 526 897	938 089	588 808	1 930 228	1 211 028	719 200
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICARE (LOCAL)	-420 281	-256 748	-163 533	403 331	272 938	130 392
TOTAL	-420 281	-256 748	-163 533	403 331	272 938	130 392

Notes aux états financiers de l'exercice 2019

NOTE 24 : FRAIS D'AQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Frais d'Acquisition Interne et Externe	1 626 239	1 490 534
Frais d'Administration Interne et Externe	1 341 162	1 307 762
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	2 268 315	2 167 676
Dotation créances douteuses	-14 730	225 660
Autres charges techniques	588	31 334
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	2 254 173	2 424 670

NOTE N°25 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Commissions reçues des réassureurs :	941 523	932 864
- Sur primes commerciales cédées	941 523	932 864
Commissions sur primes cédées au FGRE	212 446	211 585
Commissions sur primes cédées au FGFEAE	39 244	34 117
TOTAL (EXPORT)	1 193 213	1 178 567
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 480 139	1 297 738
TOTAL	2 673 352	2 476 304

NOTE N°26 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des placements :	8 401 917	7 291 877
- Revenus des placements en comptes à terme et BTA	7 232 364	4 124 475
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	314 547	372 223
- Revenus des actions et titres à revenus fixes	152 422	117 490
- Revenus des immeubles d'exploitation	173 277	165 025
- Revenus des immeubles hors exploitation	66 410	57 498
- Autres revenus de placements (depôts compte courant)	224 184	21 356
Sous total	8 163 203	4 858 068
- Gains de change réalisés sur placements	238 714	2 433 809
Reprises de provisions sur placements		
TOTAL	8 401 917	7 291 877

NOTE N°26-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

AU 31/12/2019

Revenus des placements immobiliers	239 686
Revenus des placements en comptes à termes	7 456 548
Revenus des obligations et titres de créances négociables	314 547
Revenus des actions et titres à revenus fixes	152 422
Autres revenus financiers	238 714
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	8 401 917
Charges d'intérêts	195 065
Corrections de valeurs sur placements (dotations)	187 779
Pertes provenant de la réalisation des placements	655 356
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	1 038 199

NOTE N°27 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Autres produits non techniques		
- STAR	13 397	20 228
-Assurance départ retraite	47 407	26 091
- Vente véhicule de service	33 698	43 100
- Récupération (CNAM et assurance voiture)	21 408	16 470
- Profit exceptionnel	34 586	55 233
- Autres	533	1
TOTAL	151 029	161 124
Apurement assurés créditeurs	130 420	278 618
Apurement soldes créditeurs	69 187	
Reprise sur provision pour risque et charge		376 398
TOTAL	350 636	816 141

NOTE N°28 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	195 065	184 237
- Intérêts des dépôts des réassureurs	110 834	141 570
- Intérêts bancaires	84 230	42 667
Corrections de valeurs sur placements :	187 779	13 777
- Dotations aux amort des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	187 779	13 777
Pertes provenant de la réalisation des placements :	655 356	273 626
- Pertes de change réalisées	655 356	273 626
TOTAL	1 038 199	471 640

NOTE N°29 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2019
Bénéfice comptable avant impôt	8 889 408
Réintégrations :	2 061 593
-Provision pour risque et charge	51 070
- Provisions pour dépréciation des clients	96 201
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	188 262
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	0
- Charges non déductibles de l'exercice	8 047
- Pénalité de retard	58
- Retenues à la source supportées (non résidents)	7 988
- Taxes de voyages	240
- Gains de change	1 503 210
- Perte de change latents (sur actualisation)	214 564
Déductions :	530 621
-Reprise pour risque et charge	32 084
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	74 947
- Reprises de provisions pour actions non cotées	483
- Gains de change latents (sur actualisation)	170 918
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	152 422
- Revenus des dépôts en devises	99 766
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	10 420 381
Provisions depreciations des actions cotees en bourse	188 262
<i>Bénfice fiscal apres imputations des provisions</i>	10 232 119
Réinvestissements exonérés	
Bénéfice imposable	10 232 119
Impôt sur les sociétés 35%	3 581 241
CONTRIBUTION CONJENCTURELLE 3%	306 964

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

NOTE N°30 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 30.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE. Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 30.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 30.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)

Notes 30.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2019

Notes 30.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenue d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 30.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2019

	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins-value latente:
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 493 459,674	289 213,334	3 775 900,000	3 486 686,666
Actions et autres titres a revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 221 749,118	2 212 813,850	2 336 399,808	123 585,958
Parts d'OPCVM detenant uniquement des titres a revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres a revenu fixe	8 774 232,700	8 774 232,700	8 811 772,700	37 540,000
Prêts hypothécaires	94 663,430	94 663,430	94 663,430	
Autres prêts et effets assimilés	60 636,641	60 636,641	60 636,641	
Depôts auprès des entreprises cedantes	131 593 589,898	131 593 589,898	131 593 589,898	
Autres dépôts	646 739,474	646 739,474	646 739,474	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	146 885 070,935	143 671 889,327	147 319 701,951	3 647 812,624
<i>Dont montant de ces placements qui est admis a la représentation des provisions techniques</i>	26 848 961,000	26 848 961,000	26 848 961,000	
<i>Autres actifs affectables a la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	1 897 418,708	1 897 418,708	1 897 418,708	

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2019

60

Année d'inventaire	Exercice de survenance		N-2.	N-1	N
	N-4	N-3.			
Inventaire N-2					
Reglements cumules	2 105 646,117	811 243,611	0,000		
Provisions pour sinistres	7 223 021,858	2 240 626,053	6 095 640,164		
total charges des sinistres	9 328 667,975	3 051 869,664	6 095 640,164		
Primes acquises	9 721 951,448	10 838 916,059	12 134 046,637		
% sinistres / primes acquises	95,95%	28,16%	50,24%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance		N-2	N-1	N
	N-4	N-3.			
Inventaire N-1					
Reglements cumules	8 883 834,136	1 182 130,537	2 215 493,853	0,000	
Provisions pour sinistres	455 614,619	1 423 234,331	4 255 483,469	7 554 844,945	
total charges des sinistres	9 339 448,755	2 605 364,868	6 470 977,322	7 554 844,945	
Primes acquises	9 721 951,448	12 134 046,637	12 134 046,637	14 884 326,830	
% sinistres / primes acquises	96,07%	21,47%	53,33%	50,76%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance		N-2	N-1	N
	N-4	N-3			
Inventaire N					
Reglements cumules	8 951 792,720	1 264 940,785	3 215 204,912	1 733 934,152	0,000
Provisions pour sinistres	205 827,383	1 124 002,532	2 319 700,063	5 419 247,655	5 573 481,247
total charges des sinistres	9 157 620,103	2 388 943,317	5 534 904,975	7 153 181,807	5 573 481,247
Primes acquises	9 721 951,448	10 838 916,059	12 134 046,637	14 884 326,830	15 617 266,358
% sinistres / primes acquises	94,20%	22,04%	45,61%	48,06%	35,69%

Ventilation des charges et des produits des placements

	revenus et frais financiers		
	concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:	autres revenus et frais financiers:	Total:
1. Placements immobiliers			
1 1 Immeubles		239 686	239 686
1 2 Parts et actions de société immobilière			0
	0	239 686	239 686
2. Participations			
2 1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie			0
2 2 Emprunts obligataires		314 547	314 547
3 Actions de sociétés cotées en bourse			0
2 4 Parts et actions dans les OPCVM			0
5 Parts dans les SICAR et SICAF			0
6 Autres actions et valeurs mobilières		152 422	152 422
2 7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		7 456 548	7 456 548
8 Contrats en unités de comptes			0
2 9 Autres		238 714	238 714
	0	8 162 231	8 162 231
3. Autres placements			0
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0
Total produits des placements	0	8 401 917	8 401 917
Intérêts		195 065	195 065
Frais externes		843 134	843 134
Autres frais			0
Total charges des placements	0	1 038 199	1 038 199

Résultat technique par catégorie d'assurance NON-VIE

Au 31/12/2019

	<u>Crédit-Caution</u>	<u>Crédit-Caution</u>
Primes acquises	15 617 266,358	15 617 266,358
Primes émises	15 782 293,398	15 782 293,398
Variation des primes non acquises	165 027,040	165 027,040
Charges de prestations	8 810 252,618	8 810 252,618
Prestations et frais payés	3 232 365,493	3 232 365,493
Charges des provisions pour prestations diverses	5 577 887,125	5 577 887,125
Solde de souscription	6 807 013,740	6 807 013,740
Frais d'acquisition	1 594 329,713	1 594 329,713
Autres charges de gestion nettes	2 475 476,994	2 475 476,994
Charges d'acquisition et de gestion nettes	4 069 806,707	4 069 806,707
Produits nets de placements	3 089 652,752	3 089 652,752
Participation aux résultats	420 281,182	420 281,182
Solde financier	2 669 371,570	2 669 371,570
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	9 375 979,293	9 375 979,293
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations	2 249 198,725	2 249 198,725
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de	3 106 522,441	3 106 522,441
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux	256 748,204	256 748,204
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	2 673 352,124	2 673 352,124
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 090 157,799	-1 090 157,799
Résultat technique	4 316 420,804	4 316 420,804
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	2 774 151,788	2 609 125,000
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 609 124,748	2 609 124,748
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	16 074 216,918	16 074 216,918
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	14 080 905,116	14 080 905,116
Autres provisions techniques clôture	9 476 200,230	9 476 200,230
Autres provisions techniques ouverture	5 471 343,725	5 471 343,725
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		0,000



Tunis, le 8 juin 2020

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2019**

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

I- Rapport sur l'audit financier :

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 26 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **199.828.839 dinars** un bénéfice net de **5.001.203 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Les prévisions de recours à encaisser, d'un montant de 421 810 D, ont été évaluées et comptabilisées sur la base des indemnités payées. Par contre, les prévisions de recours sur les provisions pour sinistres à payer n'ont pas été prises en compte.

Ce choix a été justifié par l'application des dispositions combinées de deux articles de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance. En effet, l'article 4 § I définit les prévisions de recours à encaisser comme le produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versée au titre d'un sinistre. De même, l'article 39 précise que les prévisions de recours à encaisser sont les sommes récupérables provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers. Or la subrogation de ces droits au profit de la COTUNACE ne prend effet qu'après indemnisation.

Selon l'actuaire, les prévisions de recours à encaisser sur les provisions pour sinistres à payer sont estimées à 2.829.778 D

4- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdelatif ABBES
Expert comptable- Gérant



Tunis, le 8 juin 2020

Messieurs les actionnaires de la **Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2019**

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la **Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2019

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2019 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2019

Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1er, 4ème et 5ème étages à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380 D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations,

rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus, conclues antérieurement et qui sont en cours en 2019 à l'exception du contrat de location signé avec le Comité Général des Assurances « CGA » et qui a été modifié en 2015 comme il est indiqué dans le paragraphe précédent.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Les rémunérations et les avantages en nature octroyés au Président Directeur Général de la COTUNACE au titre de l'exercice 2019, conformément à la décision du conseil d'administration en date du 20 décembre 2013, se détaillent comme suit :

- Un salaire brut annuel de 108.571DT (soit le salaire net mensuel est 5.500 D)
- Une voiture de fonction et une voiture à usage familial
- 500 litres de carburant par mois
- La prise en charge des frais téléphoniques
- Une prime annuelle fixée par le conseil d'administration. La prime de 2018 attribuée en 2019 a été fixée à un montant brut de 31.273 dinars (soit un montant net de 19.800 D).

2- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence. L'assemblée générale du 30 avril 2019 a décidé de servir un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2019 totalisent un montant de 43.750 DT

3- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 30 avril 2019 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre.

Les jetons de présence servis en 2019 totalisent un montant de 11.250 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales avec les sociétés de réassurance membres du conseil d'administration

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

A circular blue stamp of Union Audit Tunisie is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'UNION AUDIT TUNISIE' and 'U.A.T.' in the center.

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant

A circular blue stamp of Union Audit Tunisie is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'UNION AUDIT TUNISIE' and 'U.A.T.' in the center, along with contact information: 'Tél: 71.787.233' and 'Fax: 71.796.167'.

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 faisant ressortir un total de 22 294 133 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 193 837 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 22 246 883 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 25,79% de l'actif total au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ La note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que la société a fait objet d'une taxation d'office relative à une pénalité fiscale due au défaut de déclarations des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Cette charge a été comptabilisée par le biais d'abonnement quotidien selon l'échéancier de remboursement s'étalant du 4 décembre 2019 au 28 février 2020. Le résultat au 31 décembre 2019 inclut seulement la quote-part relative à la première échéance et celui du 31 mars 2020 inclut la quote-part relative aux deuxièmes et troisièmes échéances.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		14 145 620	15 602 394	14 193 946
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	14 145 620	15 602 394	14 193 946
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	2 399 161	1 325 705	1 410 380
Disponibilités	3.3	5 749 352	3 831 242	2 982 226
		8 148 513	5 156 947	4 392 606
TOTAL ACTIF		22 294 133	20 759 341	18 586 552
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	45 419	51 704	49 697
Autres créditeurs divers	3.5	1 831	1 992	2 329
TOTAL PASSIF		47 250	53 696	52 026
Capital	3.6	21 168 976	19 752 584	17 807 698
Sommes distribuables	3.7	1 077 907	953 061	726 828
Sommes distribuables des exercices antérieurs		863 201	762 058	86
Sommes distribuables de l'exercice en cours		214 706	191 003	726 742
ACTIF NET		22 246 883	20 705 645	18 534 526
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 294 133	20 759 341	18 586 552

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2020 AU 31 MARS 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		194 033	210 898	837 339
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	194 033	210 898	837 339
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	51 235	41 281	257 202
<i>Total des revenus des placements</i>		245 268	252 179	1 094 541
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<45 433>	<51 717>	<214 461>
<i>Revenu net des placements</i>		199 835	200 462	880 080
Autres charges	4.4	<22 573>	<6 085>	<34 343>
<i>Résultat d'exploitation</i>		177 262	194 377	845 737
Régularisation du résultat d'exploitation		37 444	<3 374>	<118 995>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		214 706	191 003	726 742
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<37 444>	3 374	118 995
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		16 575	16 244	61 033
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-	<2 744>	2 031
<i>Résultat net de la période</i>		193 837	207 877	908 801

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2020 AU 31 MARS 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	193 837	207 877	908 801
Résultat d'exploitation	177 262	194 377	845 737
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 575	16 244	61 033
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	<2 744>	2 031
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<789 536>
<u>Transactions sur le capital</u>	3 518 520	<746 006>	<2 828 513>
Souscriptions	8 538 346	7 515 527	51 381 056
Capital	8 130 529	7 205 681	49 306 323
Régularisation des sommes non distribuables	14 726	2 351	66 656
Régularisation des sommes distribuables	393 091	307 495	2 008 077
Rachats	<5 019 826>	<8 261 533>	<54 209 569>
Capital	<4 789 345>	<7 920 495>	<52 006 892>
Régularisation des sommes non distribuables	<11 207>	<2 573>	<75 573>
Régularisation des sommes distribuables	<219 274>	<338 465>	<2 127 104>
<u>Variation de l'actif net</u>	3 712 357	<538 129>	<2 709 248>
<u>Actif net</u>			
En début de la période	18 534 526	21 243 774	21 243 774
En fin de la période	22 246 883	20 705 645	18 534 526
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de la période	173 409	199 787	199 787
En fin de la période	205 945	192 805	173 409
<u>Valeur liquidative</u>	108,023	107,392	106,883
<u>Taux de rendement annualisé</u>	4,29%	4,04%	4,24%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2020**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	135 000	141 527	0,63%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 353 680	1 434 905	6,44%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	79 960	83 202	0,37%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	80 000	82 005	0,37%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	30 000	30 807	0,14%
ATB 2007/1 D	2 000	104 000	110 966	0,50%
ATTIJARI BANK SUB 2017A - TF 7.4%	15 000	888 300	936 112	4,20%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	400 000	401 996	1,80%
BH 2009	5 000	192 000	194 046	0,87%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	240 000	257 885	1,16%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	832 506	867 915	3,89%
BTE 2010 A	1 500	15 000	15 550	0,07%
BTE 2010 B	3 500	192 500	197 350	0,89%
BTK 2009 CAT.D	1 500	75 000	75 336	0,34%
STB 2008/2	3 000	93 750	94 323	0,42%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	525 489	2,36%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	82 860	83 623	0,38%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	240 000	257 521	1,16%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 000	156 320	159 540	0,72%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	500 000	534 636	2,40%
UIB 2009/1 TR B	5 000	166 500	171 684	0,77%
UIB 2009/1 TR C	15 000	750 000	774 839	3,48%
UIB 2011/1 TR B	4 000	240 000	247 238	1,11%
Total Obligations de sociétés		7 347 376	7 678 495	34,44%
Bons du trésor assimilables				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	939 058	4,21%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 235	1 135 011	1 173 384	5,26%
BTA 11/08/2022 5,60%	1 558	1 477 617	1 569 185	7,04%
BTA 12/10/2023 6,00%	1 250	1 155 313	1 229 229	5,51%
BTA 14 JUIN 2021 6,00%	535	520 555	551 204	2,47%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	1 005 065	4,51%
Total Bons du trésor assimilables		6 125 921	6 467 125	29,01%
Total obligations et valeurs assimilées		13 473 297	14 145 620	63,45%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôt				
ATB au 3 Décembre 2020/350J/12,10%	500 000	457 897	470 408	2,11%
Total émetteur ATB	500 000	457 897	470 408	2,11%
BH BANK au 23 Février 2021/360J/12,15%	500 000	456 665	460 517	2,07%
Total émetteur BH BANK	500 000	456 665	460 517	2,07%
AMEN BANK au 14 Décembre 2020/360J/12%	500 000	457 143	469 405	2,11%
AMEN BANK au 4 Avril 2020/10J/9,59%	500 000	498 937	499 681	2,24%
AMEN BANK au 9 Avril 2020/10J/9,59%	500 000	498 937	499 150	2,24%
Total émetteur AMEN BANK	1 500 000	1 455 017	1 468 236	6,59%
Total certificats de dépôts	2 500 000	2 369 579	2 399 161	10,76%
Total Placements monétaires	2 500 000	2 369 579	2 399 161	10,76%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	2 924 664	3 548 441	2 191 059
Amen Bank Med V	149 640	301 454	135 759
Liquidation émissions/rachats	2 666 468	< 33 817 >	642 942
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	10 725	18 955	15 583
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 2 145 >	< 3 791 >	< 3 117 >
	<u>5 749 352</u>	<u>3 831 242</u>	<u>2 982 226</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Frais de gestion à payer	45 419	51 704	49 697
	<u>45 419</u>	<u>51 704</u>	<u>49 697</u>

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Redevances CMF à Payer	1 572	1 772	1 618
TCL à payer	209	220	218
Contribution sociale de solidarité à payer	50	-	200
Autres frais à payer	-	-	293
	<u>1 831</u>	<u>1 992</u>	<u>2 329</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	17 807 698
Nombre de titres	173 409
Nombre d'actionnaires	190

Souscriptions réalisées

Montant	8 130 529
Nombre de titres	79 174
Nombre d'actionnaires entrants	

Rachats effectués

Montant	< 4 789 345 >
Nombre de titres	46 638
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	16 575
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	-
Régularisations des sommes non distribuables	3 519

Capital au 31 mars 2020

Montant	21 168 976
Nombre de titres	205 945
Nombre d'actionnaires	184

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	177 262	194 377	845 737
Régularisation du résultat d'exploitation	37 444	<3 374>	<118 995>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	863 201	762 058	86
	<u>1 077 907</u>	<u>953 061</u>	<u>726 828</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Intérêts sur obligations	116 415	132 818	524 591
Intérêts sur BTA	77 618	78 080	312 748
	<u>194 033</u>	<u>210 898</u>	<u>837 339</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	42 722	20 171	165 815
Intérêts sur dépôt à vue	8 513	17 742	64 696
Intérêts sur billets de trésorerie	-	3 368	26 691
	<u>51 235</u>	<u>41 281</u>	<u>257 202</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2020 au</u> <u>31/03/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019 au</u> <u>31/03/2019</u>	<u>Exercice clos</u> <u>au 31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	45 433	51 717	214 461
	<u>45 433</u>	<u>51 717</u>	<u>214 461</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2020 au</u> <u>31/03/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019 au</u> <u>31/03/2019</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2019</u>
Taxation	17 292	-	9 000
Redevance CMF	4 543	5 172	21 446
TCL	612	630	2 749
Autres Retenues	76	283	748
Contribution sociale de solidarité	50	-	400
	<u>22 573</u>	<u>6 085</u>	<u>34 343</u>

5 – FAITS MARQUANTS :

En date de 19 avril 2019, SICAV ENTREPRISE SA a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement et justification fiscales. Le 14 octobre 2019, la société a reçu la notification du résultat de vérification fiscale en retenant une pénalité due au défaut de déclaration des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Suite à cette taxation, il a été convenu de liquider cette pénalité selon l'échéancier de remboursement suivant :

- Le 31 Décembre 2019 : 9 000 DT;
- Le 31 Janvier 2020 : 9 000 DT;
- Le 28 Février 2020 : 8 292 DT.

Au 31 mars 2020, le résultat de la société inclut la charge relative à l'échéancier du 31 janvier et du 28 février soit 17 292 dinars par le biais de l'abonnement quotidien. Cette charge a été liquidée à la recette des finances le 31 janvier et le 28 février 2020.

6 – REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.